

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DG-OS DU 13 NOVEMBRE 2020 SUR LA CRISE SANITAIRE

Cette réunion a débuté par une demande d'informations des OS sur l'application du nouveau décret sur les personnes vulnérables en douane.

PERSONNES VULNÉRABLES

Suite à la décision défavorable de la juridiction administrative, le gouvernement a dû revoir son texte du mois d'août. Le nouveau décret a été publié le 12 novembre (décret 2020-1365). Il reprend 12 critères de vulnérabilité plus un critère général neurologique.

Une circulaire du 10 novembre pour la fonction publique précise son application.

Il faut la production d'un certificat médical par l'agent indiquant une des pathologies reprises dans le décret.

La possibilité de télétravail à temps complet est étudié en 1^{er} lieu.

Si l'activité exercée ne le permet pas, des mesures particulières de protection sont alors envisagées et étudiées (ex bureau individuel).

Le placement en régime d'ASA n'est prononcé qu'en dernier recours une fois étudiées les possibilités de télétravail et d'aménagement de poste. L'évaluation et la réévaluation se font sous le pilotage du médecin de prévention.

Une instruction de la direction générale va être envoyée aux chefs de service dès lundi ainsi qu'un flash agents à destination de tous les collègues.

TELETRAVAIL ET STATISTIQUES

Sur ces sujets, il y a un certain flou statistique qui permet difficilement de suivre l'évolution de l'épidémie dans notre administration. En effet, les chiffres fournis depuis le 26 octobre sont des chiffres cumulés des cas Covid ou contacts, sans possibilité d'avoir en net le nombre de cas supplémentaires strictement sur une semaine.

A notre demande d'avoir ces statistiques sur la semaine, il nous a été répondu que c'était l'exigence de la DGAFP que les chiffres soient remontés en mode cumulé et que c'était compliqué faire des deux façons en raison de la charge de travail induite.

Sur le télétravail, une certaine corrélation entre le faible nombre de télétravailleurs et le nombre important d'agents malades semble exister.

Le nombre de télétravailleurs dépasse les 5000 agents, mais plus de la moitié des agents exercent le télétravail sur une période de 1 à 2 jours.

Les OS ont demandé que soient communiquées des statistiques par catégories, pour notamment évaluer la pression exercée sur les agents pour qu'ils travaillent en présentiel. Cette pression nous paraissant d'ailleurs particulièrement forte pour les personnels encadrants.

En fin de réunion la dg nous a indiqué là également que ce serait compliqué à fournir. **Nous avons le sentiment que c'est une problématique qui gêne la Direction générale.**

Des clusters sont en voie de résorption sur Thionville, Bourges et Ajaccio, des situations d'alerte et de surveillance en cours sur Marseille Port et Chilly-Mazarin.

GESTES BARRIERES ET MESURES LIÉES AU COVID

La dg n'envisage pas de remettre en place le dispositif permettant aux agents de rejoindre le site le plus proche de leur domicile.

Sur les équipements informatiques nécessaires pour permettre le télétravail, la situation est tendue sur le marché des équipements informatiques. La demande mondiale actuelle est 4 fois supérieure à celle d'avant la crise du Covid, les dates de livraison sont difficilement respectées.

Restauration - pause déjeuner : les indemnités repas sont accordées uniquement pour les services où il n'y a pas de solution de restauration, donc il n'y aura pas de mesure générale.

Pour les agents exerçant leur activité dans les transports en commun, il n'est pas prévu de redéploiement d'activité lié à la chute du trafic et aux risques sanitaires. Pour les agents prenant les transports en commun pour venir travailler, si cela est possible le télétravail est à privilégier.

Dans l'utilisation des véhicules, il convient de ne pas dépasser 2 à 3 personnes par véhicule, d'avoir une aération constante et de ne pas prendre de nourriture ou de boisson dans le véhicule.

Enfin pour les agents ayant des enfants de moins de 16 ans qui devraient être gardés au domicile, le secrétariat général du Ministère et la DGAFP ont été saisis par la douane qui attend leur réponse. Des instructions seront données en déclinaison de cette réponse.

FORMATION

Concernant les concours annulés, les heures de préparation seront recreditées au bénéfice des agents. Pour les congés pris, cela est plus difficile mais la dg n'est pas opposée à l'annulation des congés pour les collègues qui en feraient la demande expresse.

Actuellement, un tiers de formations continues sont assurées et exclusivement en mode distanciel.

Le stage changement de branche devrait être aménagé en sous-groupes de 6 personnes pour garantir la sécurité sanitaire.

La plateforme de formation e-learning Moodle est encore peu utilisée puisqu'il n'y a eu que 38 agents inscrits pour 10 connexions enregistrées.

IL y a une seule formation initiale en cours celle des Inspecteurs élèves, cela se déroule en mode distanciel, malgré tout quelques élèves pour des raisons de logistique sont présents (la fourniture de repas est assurée).

Enfin, la nouvelle version de l'application MELUSINE devrait être mise en expérimentation d'ici une quinzaine de jours, puis en production générale si l'expérimentation est concluante. Par contre, visiblement la diffusion de vidéos poserait toujours des problèmes.

Pour les examens professionnels de C en B et de Contrôleur principal, des arrêtés permettant de les organiser devraient être publiés d'ici 8 jours.

Il a été indiqué que l'organisation des oraux d'examen à distance depuis les domiciles des agents étaient impossibles juridiquement.

DIALOGUE SOCIAL

La question a été posée sur la possibilité des réunions syndicales, dans les locaux de l'administration, ce sont les mêmes règles qui s'appliqueraient que celles en vigueur pour l'activité administrative. Donc plutôt à prohiber, dans des locaux hors administration, cela se ferait sous la responsabilité des organisateurs.

SECURITE ET CONTEXTE ALERTE ATTENTAT

Port de l'arme sur le trajet domicile-travail: la dg a répondu que le code des Douanes ne permettait pas de l'autoriser. La dg va étudier pour certaines catégories de personnel si cela serait possible, nous n'avons pas eu plus d'explications, en tout cas cela ne serait pas une mesure générale.

Vous trouverez ci-dessous les éléments statistiques liés au Covid à la date du 12 novembre 2020.

DI DR SCN	Présent			Télétravail			Isolement (Septaine)			COVID avérés		
	jour du recensement			au moins un jour par semaine			demande au cours de la semaine			cumul depuis le 26/10/2020		
	OP/CO AG	SU	Total	OP/CO AG	SU	Total	OP/CO AG	SU	Total	OP/CO AG	SU	Total
DNGCD	39	393	432	46	42	88	0	4	4	1	13	14
DNRED	184	361	545	187	5	192	1	12	13	5	15	20
DNRFP	64	53	117	189	13	202	0	0	0	1	10	11
CID	31	2	33	132	0	132	0	2	2	5	2	7
DNSCE	42	10	52	155	0	155	0	0	0	0	0	0
UIP	1	8	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SEJF	24	101	125	27	197	224	1	1	2	2	19	21
DI HAUTS DE FRANCE	199	387	586	317	37	354	1	10	11	1	17	18
DI GRAND EST	308	278	586	282	17	299	1	27	28	4	15	19
DI BOURGOGNE	203	158	361	179	5	184	1	0	1	3	13	16
DI AUVERGNE RHONE ALPES	326	292	618	372	35	407	7	28	35	19	17	36
DI PACA CORSE	161	282	443	361	27	388	7	38	45	3	19	22
DI OCCITANIE	212	305	517	263	11	274	0	2	2	3	6	9
DI NOUVELLE AQUITAINE	242	266	508	480	27	507	0	4	4	9	4	13
DI BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE	183	173	356	229	15	244	1	4	5	3	3	6
DI NORMANDIE	236	167	403	303	14	317	8	1	9	12	9	21
DI PARIS-AEROPORTS	373	273	646	83	13	96	6	5	11	20	32	52
DI IDF	289	279	568	387	15	402	3	9	12	16	16	32
DI ANTILLES GUYANE	102	59	161	29	3	32	0	0	0	0	1	1
DR GUADELOUPE	77	76	153	33	2	35	0	0	0	0	1	1
DR GUYANE	50	47	97	8	1	9	0	0	0	0	0	0
DR REUNION	70	40	110	36	0	36	0	0	0	1	0	1
POLYNESIE FRANCAISE	46	23	69	4	0	4	0	0	0	2	2	4
DR NOUVELLE CALEDONIE	49	22	71	1	0	1	0	0	0	0	0	0
SAINT PIERRE ET MIQUELON	13	8	21	3	1	4	0	0	0	0	0	0
DR MAYOTTE	38	20	58	6	0	6	0	0	0	0	0	0
PSG	3	0	3	13	0	13	0	0	0	1	0	1
SPID	5	0	5	4	0	4	0	0	0	0	0	0
COM	7	0	7	19	0	19	0	0	0	2	0	2
IS	9	0	9	19	0	19	0	0	0	1	0	1
DR1	6	0	6	23	0	23	0	0	0	0	0	0
RH1	5	0	5	15	0	15	0	0	0	0	0	0
RH2	6	0	6	12	0	12	0	0	0	2	0	2
RH3	24	0	24	24	0	24	0	0	0	1	0	1
RH4	5	0	5	9	0	9	0	0	0	0	0	0
MOMRH	2	0	2	7	0	7	2	0	2	1	0	1
SD de RH	1	0	1	2	0	2	0	0	0	0	0	0
SD RH	43	0	43	69	0	69	2	0	2	4	0	4
FIN1	4	0	4	24	0	24	0	0	0	2	0	2
FIN2	5	0	5	22	0	22	0	0	0	0	0	0
FIN3	15	0	15	15	0	15	0	0	0	3	0	3
EPA MASSE	7	0	7	11	0	11	0	0	0	0	0	0
SD de FIN	2	0	2	1	0	1	0	0	0	0	0	0
SD FIN	33	0	33	73	0	73	0	0	0	5	0	5
SI1	4	0	4	25	0	25	0	0	0	0	0	0
SI2	3	0	3	15	0	15	0	0	0	0	0	0
SI3	4	0	4	11	0	11	0	0	0	1	0	1
Cellule innovation	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0
SD de SI	1	0	1	2	0	2	0	0	0	0	0	0
SD SI	12	0	12	54	0	54	0	0	0	1	0	1
JCF1	7	0	7	22	0	22	0	0	0	1	0	1
JCF2	2	0	2	16	0	16	0	0	0	1	0	1
JCF3	9	0	9	21	0	21	0	0	0	1	0	1
SARC	27	0	27	28	0	28	1	0	1	1	0	1
SD de JCF	2	0	2	1	0	1	0	0	0	0	0	0
SD JCF	47	0	47	88	0	88	1	0	1	4	0	4
COMINT1	10	0	10	29	0	29	0	0	0	1	0	1
COMINT2	12	0	12	16	0	16	0	0	0	1	0	1
COMINT3	16	0	16	18	0	18	0	0	0	0	0	0
MA2E	0	0	0	2	0	2	0	0	0	0	0	0
SD de COMINT	0	0	0	2	0	2	0	0	0	0	0	0
SD COMINT	38	0	38	67	0	67	0	0	0	2	0	2
FID1	7	0	7	10	0	10	0	0	0	0	0	0
FID2	2	0	2	9	0	9	0	0	0	1	0	1
FID3	7	0	7	14	0	14	0	0	0	1	0	1
SD de FID	2	0	2	0	0	0	0	0	0	1	0	1
SD FID	18	0	18	33	0	33	0	0	0	3	0	3
Réseau1	5	0	5	11	0	11	0	0	0	0	0	0
Réseau2	7	0	7	26	0	26	0	0	0	0	0	0
Transversalité et Outre-Mer	1	0	1	4	0	4	0	0	0	1	0	1
Mission fiscale	0	0	0	3	0	3	0	0	0	0	0	0
SD de RESEAU	1	0	1	2	0	2	0	0	0	1	0	1
SD RESEAU	14	0	14	46	0	46	0	0	0	2	0	2
DSECE	8	0	8	17	0	17	0	0	0	0	0	0
TOTAL DI	3562	4083	7645	4112	480	4592	37	147	184	110	214	324
TOTAL DG	243	0	243	525	0	525	3	0	3	25	0	25
TOTAL	3805	4083	7888	4637	480	5117	40	147	187	135	214	349

